

Zeitschrift:	Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber:	Société Forestière Suisse
Band:	16 (1865)
Heft:	3
 Artikel:	Procès-verbal des séances de la société des forestiers suisses, à Saint-Gall [suite]
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-784412

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1 ^o Etudes et direction des travaux pour 1865	fr. 1,000
2 ^o Endiguements et reboisements :	
Sionne	fr. 2,500
Tavetsch et Furner	» 2,500
Torrents de Brienz	» 2,500
	—————
	» 7,500
3 ^o Manuel pour les forêts privées, etc.	» 1,000
4 ^o Etudes pour les travaux de 1866	» 500
	—————
	Total, fr. 10,000

Ce budget a été approuvé par la direction de l'intérieur.

Le comité local pour l'assemblée générale de cette année, à Sion, a été composé comme suit :

Président : M. de Riedmatten, conseiller d'état.

Vice-présidents : MM. Ant. de Torrente, inspecteur forestier, et Alex. de Torrente, ancien inspecteur forestier.

Secrétaire : MM. Lorétan, inspecteur de district, et Charles de Rotten.

Caissier : M. de Stockalper, ingénieur.

La réunion aura lieu à Sion, du 15 au 18 août.

PROCÈS-VERBAL

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES, À SAINT-GALL,

du 28 au 31 août 1864.

(Suite.)

Liste nominative des membres de la société des forestiers suisses à la fin de 1864.

(Les membres qui ont assisté à la réunion de St-Gall sont marqués d'un *)

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs :

1 Berg (baron de), conseiller forestier, directeur de l'académie de Tharand.

Messieurs :

- 2 Dengler, L., inspecteur forestier et professeur à l'école polytechnique de Carlsruhe.
- 3 Gebhardt, ancien conseiller forestier à Cannstatt.
- 4 Gwinner (de), conseiller forestier à Bistritz, près Klattau, en Bohême.
- 5 Heyer, Gustave, professeur des sciences forestières à l'université de Giessen.
- 6 Pressler, prof. de mathématiques à l'académie de Tharandt.
- 7 Roth, conseiller forestier à Donaueschingen.
- * 8 Tschudi, Fréd. de, doct., président de la société suisse d'agriculture à Saint-Gall.

MEMBRES ACTIFS.

CANTON D'ARGOVIE.

- 1 Baldinger, Emile, forestier de district à Bade.
- 2 Baur, ingénieur à Sarmenstorf.
- 3 Diessbach (de), propriétaire à Liebegg.
- 4 Diessbach (de), lieutenant d'artillerie à Liebegg.
- 5 Gehret, ancien conseiller forestier à Aarau.
- 6 Greyerz (de), Walo, inspecteur forestier à Lenzbourg.
- 7 Hanslin, inspecteur forestier à Rheinfelden.
- 8 Herzog, Th., agriculteur à Aarau.
- 9 Heusler, Rod., candidat forestier à Lenzbourg.
- 10 Hofer, inspecteur forestier à Niederwyl.
- 11 Keller, Augustin, conseiller d'état à Aarau.
- 12 Koch, inspecteur forestier à Laufenbourg.
- 13 Lerch, Jean, forestier à Brittnau.
- 14 Lüthi-Suter, forestier communal à Schöftland.
- 15 Meisel, inspecteur forestier à Aarau.
- 16 Merz, inspecteur forestier à Muri.
- * 17 Meyer, intendant forestier à Baden.
- 18 Morgenthaler, syndic à Attenweil.
- 19 Müller, inspecteur forestier à Lenzbourg.
- 20 Pfändler, arpenteur forestier à Aarbourg.
- 21 Reinle, inspecteur forestier à Rheinfelden.
- * 22 Riniker, candidat forestier à Habsbourg.

Messieurs :

- * 23 Rüdi, Jacques, candidat forestier à Waldhausen.
- 24 Ruscher, intendant forestier à Laufenbourg.
- * 25 Schilplin, candidat forestier à Brugg.
- 26 Stäbler, arpenteur à Gränichen, près Aarau.
- * 27 Wietlisbach, inspecteur général des forêts à Aarau.
- 28 Zehnder, intendant forestier à Suhr.

CANTON D'APPENZELL.

- *29 Bodenmann, Jacques, à Urnæsch.
- *30 Erbar, Jacques, à Urnæsch.
- *31 Frehner, conseiller d'état à Hérisau.
- *32 Frischknecht, grand conseiller à Hérisau.
- *33 Graf, ancien conseiller d'état à Heiden.
- *34 Holdenegger, Jean, conseiller d'état à Stein.
- *35 Kopp, pasteur à Urnæsch.
- *36 Meyer, Emmanuel, colonel à Hérisau.
- *37 Meyer, Emile, conseiller d'état à Hérisau.
- *38 Styger, Barthelemy, à Stein.
- *39 Tanner, ancien capitaine à Hérisau.
- *40 Wieser, J.-Auguste, à Grub.
- *41 Wiler, Jean, conseiller d'état à Stein.

CANTON DE BALE.

- 42 Falkner, arpenteur à Bâle.
- 43 Laroche-Gemuseus, propriétaire à Bâle.
- 44 Näher, inspecteur forestier de la ville de Bâle.
- 45 Strubin, intendant forestier à Liestal.

CANTON DE BERNE.

- 46 Æberhard, arpenteur forestier à Kirchberg.
- 47 Affolter, J.-R., fils, propriétaire à Rietwyl.
- *48 Amuat, inspecteur forestier à Porrentruy.
- 49 Beetschen, Sl., forestier à la Rutti.
- 50 Bertholet, forestier à Neuveville.
- *51 Braichet, A., candidat forestier à Porrentruy.
- 52 Burger, forestier de la ville de Berthoud.
- 53 Chausse, Alcide, forestier à Moûtier.

Messieurs :

- 54 Cuttat, Ch., forestier à Nidau.
55 Dösskel, Emile, forestier à Berne.
56 Ecker, forestier à Delémont.
* 57 Fankhauser, inspecteur général des forêts à Berne.
58 Fischer, professeur à Berne.
59 Frei, forestier à Berne.
60 Grafenried, ancien forestier de la ville de Berne.
61 Grafenried (de), grand conseiller à Berne.
62 Greyerz (de), Emile, forestier de la ville de Berne.
* 63 Greyerz (de), Adolphe, inspecteur forestier à Interlaken.
64 Greyerz (de), Emile, fils, forestier à Berne.
* 65 Grosjean, Adolphe, forestier à Berne.
* 66 Haag, Fréd., propriétaire à Bienne.
* 67 Haag, Edouard, fils, agriculteur à Bienne.
68 Hartmann, préfet à Cerlier.
* 69 Jermann, J., forestier à Laufon.
70 Jolissaint, sous-inspecteur à Bressaucourt.
71 Karlen, Jacques, conseiller national à Erlenbach.
72 Kern, forestier à Berne.
73 Koller, forestier communal à Montsevelier.
* 74 König, J.-G., forestier à Bienne.
75 Kupferschmied, intendant forestier à Büren.
76 Lehmann, J.-U., membre du Conseil des Etats à Lotzwyl.
77 Manuel, inspecteur forestier à Berthoud.
78 Matti, directeur de l'école d'agriculture à la Rutti.
79 Mischler, Ch., préfet à Schwarzenbourg.
80 Moser, Théoph., propriétaire à Herzogenbuchsee.
81 Muller, L., inspecteur forestier à Nidau.
82 Muller, Emile, forestier à Nidau.
83 Neyerli, forestier à Laufon.
84 Peteut, L., forestier à Porrentruy.
85 Revel, Cyprien, conseiller national à Neuveville.
* 86 Rohr, géomètre forestier à Berne.
* 87 Rollier, inspecteur forestier à Moûtier.
88 Roy, ancien inspecteur forestier à Moûtier.
89 Schaller, directeur de chemin de fer à Berne.

Messieurs :

- *90 Schluopp, professeur de sylviculture à la Rutti, près Berne.
- 91 Schmid, forestier de la ville de Thoune.
- *92 Schmid, Walter, taxateur forestier à Berne.
- 93 Schneider, inspecteur forestier à Berne.
- 94 Schnyder, Jules, taxateur forestier à Neuveville.
- 95 Schürch, à Etzelkofen.
- 96 Stauffer, inspecteur forestier à Thoune.
- 97 Vogel, J.-R., conseiller national à Wangen.
- 98 Vogt, L., forestier à Berne.
- *99 Weber, cons. d'état, directeur des forêts et dom. à Berne.
- 100 Winiger, J., forestier à Berthoud.
- 101 Wurstemberger, inspecteur forestier à Berne.
- 102 Zeerleder, candidat forestier à Berne.

CANTON DE FRIBOURG.

- 103 d'Affry, Philippe, propriétaire à Fribourg.
- 104 Baumann, Ernest, forestier à Fribourg.
- 105 Chollet, Charles, propriétaire à Fribourg.
- 106 Chollet, ancien commissaire général à Fribourg.
- 107 Clément, inspecteur forestier à Romont.
- 108 Diessbach (de), Alphonse, propriétaire à Rossières.
- 109 Diessbach (de), Amédée, propriétaire à Fribourg.
- 110 Diessbach (de), Gustave, id.
- 111 Diessbach (de), Henri, id.
- 112 Erlach (de), agriculteur à Ueberstorf.
- 113 Gottrau, inspecteur général des forêts à Fribourg.
- 114 Lalive d'Epinay, propriétaire à Fribourg.
- 115 Maillardoz, Romain, propriétaire à Fribourg.
- 116 Mallet, inspecteur forestier à Bulle.
- 117 Montenach, Reymond, propriétaire à Fribourg.
- 118 Muller, Charles, id.
- 119 Repond, ancien inspecteur forestier à Fribourg.
- *120 Reynold, Fridolin, chancelier à Fribourg.
- 121 Schneuwly, inspecteur forestier à Fribourg.
- 122 Techtermann (de), inspecteur forestier à Romont.
- 123 Von der Weid, Charles, propriétaire à Fribourg.
- 124 Von der Weid, Alphonse, id.
- 125 Von der Weid, Nicolas, inspecteur forestier à Fribourg.

Messieurs :

CANTON DE SAINT-GALL.

- * 126 Birenstihl, Paul, négociant à Saint-Gall.
- * 127 Bischoff, forestier à Saint-Fiden près Saint-Gall.
- * 128 Bohl, inspecteur forestier à Saint-Gall.
- * 129 Edelmann, candidat forestier à Kappel.
- * 130 Hagmann, inspecteur forestier à Lichtensteig.
- * 131 Hungerbühler, ancien inspecteur forestier à Tablat.
- * 132 Keel, inspecteur général des forêts à Saint-Gall.
- * 133 Moosherr, Th., capitaine d'artillerie à Saint-Gall.
- * 134 Næf, arpenteur forestier à Saint-Gall.
- * 135 Reuthy, intendant à Wyl.
- * 136 Sailer, Pierre, forestier à Wyl.
- * 137 Schädler, inspecteur forestier à Ragatz.
- * 138 Vonwiller, Jacques, conseiller à Saint-Gall.
- * 139 Ziegler, Jacques-Antoine, à Saint-Gall.
- * 140 Zogg, garde forestier cantonal à Ragatz.
- * 141 Zollikofer, adjoint forestier à Saint-Gall.

CANTON DE GENÈVE.

- 142 Diodati, ancien garde à cheval à Genève.
- 143 Morsier, propriétaire à Genève.

CANTON DES GRISONS.

- * 144 Camenisch, forestier de la ville de Coire.
- * 145 Coaz, inspecteur général des forêts à Coire.
- 146 Enderlin, ancien inspecteur forestier à Ilanz.
- 147 Lanicca, inspecteur forestier à Ilanz.
- * 148 Manni, insp. forestier et adjoint de l'insp. général à Coire.
- 149 Marugg, inspecteur forestier à Thusis.
- 150 Rimathe, insp. forestier à Crusch, Basse-Engadine.
- 151 Seeli, inspecteur forestier à Trons.

CANTON DE LUCERNE.

- 152 Amrhynn, inspecteur forestier de la ville de Lucerne.
- 153 Bucher, conseiller d'état à Lucerne.
- 154 Dangel, inspecteur forestier à Lucerne.
- 155 Dolder, intendant du chapitre de Münster.

Messieurs,

- 156 Göldlin, inspecteur forestier à Lucerne.
- * 157 Hecht, intendant à Willisau.
- 158 Kopp, inspecteur général des forêts à Münster.
- * 159 Kneubühler, garde-forestier à Willisau.
- 160 Marfurt, forestier à Langnau.
- 161 Pfiffer, Balthasar, juge cantonal à Lucerne.
- 162 De Sonnenberg-Thüring, propriétaire à Lucerne.
- 163 Wapf, juge à Hitzkirch.

CANTON DE NEUCHATEL.

- 164 Bonhôte, Albert, propriétaire à Peseux.
- 165 Borel, Albert, à Couvet.
- 166 Büren (de), expert forestier à Vaumarcus.
- 167 Carbonnier, propriétaire à Wavre.
- 168 Chalandes, ancien préfet à Fontaines.
- 169 Colin-Vaucher, Victor, propriétaire à Corcelles.
- 170 Colin, Henri, géomètre à Corcelles.
- 171 Coulon Louis, insp. des forêts de la ville de Neuchâtel.
- 172 Coulon, Henri, expert forestier à Neuchâtel.
- 273 Desor, professeur à Neuchâtel.
- 174 Guyot, Numa, agriculteur à Boudevilliers.
- 175 Lardy, inspecteur général des forêts à Auvernier.
- 176 Meuron (de), ancien insp. général des forêts à Neuchâtel.
- 177 Merveilleux Jean (de) à Neuchâtel.
- 178 Petitpierre-Borel, George, à Couvet.

CANTON DE SCHAFFHOUSE.

- 179 Burnand, colonel à Schaffhouse.
- 180 Hallauer, J., conseiller d'état à Trasadingen.
- 181 Imthurn-Oschwald, conseiller à Schaffhouse.
- * 182 Neukomm, inspecteur général à Schaffhouse.
- * 183 Rost, inspecteur forestier à Beringen.
- 184 Schlatter, conseiller à Schaffhouse.
- * 185 Vogler, inspecteur forestier de la ville de Shaffhouse.

CANTON DE SOLEURE.

- 186 Allemann, forestier à Balstall.

Messieurs,

- 187 Brosi, U., candidat forestier à Hochwald.
- * 188 Eggenschweiler, Oberamtmann à Matzendorf.
- 189 Hammer, inspecteur forestier à Olten.
- 190 Hirt, forestier à Soleure.
- 191 Jeker, Am., conseiller d'état à Soleure.
- * 192 Kaiser, inspecteur général des forêts à Soleure.
- 193 Messer, inspecteur forestier à Herbetswyl.
- * 194 Meyer, inspecteur forestier à Balstall.
- * 195 Scherer, inspecteur forestier de la ville de Soleure.
- 196 Vigier-Steinbrüch, François, à Soleure.
- 197 Vogt, inspecteur forestier à Granges.
- 198 Wollschlegel, Maurice, à Olten.

CANTON DE SCHWYZT.

- 199 Gemsch, commandant à Schwytz.

CANTON DU TESSIN.

- 200 Giesch, inspecteur général des forêts à Lugano.

CANTON DE THURGOVIE.

- 201 Häberli, conseiller à Bürglen.
- * 202 Hanselmann, Jaques, forestier à Güttingen.
- 203 Merkli, chef de station à Frauenfeld.
- * 204 Scheitlin, propriétaire à Bürglen.
- 205 Schmidhauser, forestier à Kalkrain.
- 206 Schwytter, adjoint-forestier à Frauenfeld.
- 207 Stählin, inspecteur forestier à Weinfelden.

CANTON DU VALAIS.

- * 208 Torrenté, Alexandre, inspecteur général des forêts à Sion.
- * 209 Loretan, inspecteur forestier à Sion.

CANTON DE VAUD.

- 210 Cérenville (de), ancien inspecteur forestier à Moudon.
- 211 Challand, inspecteur forestier à Bex.
- 212 Cerjat (de), W., propriétaire à Lausanne.
- * 213 Cornaz, Fr., propriétaire à l'Isle.

Messieurs,

- 214 Curchod, expert forestier à Lausanne.
- 215 Dapples, ancien inspecteur forestier à Lausanne.
- * 216 Davall, Albert, inspecteur forestier à Vevey.
- 217 Delessert de Loys, Etienne, propriétaire à Lausanne.
- 218 Deloës, expert forestier à Aigle.
- 219 Guebhardt, Oscar, propriétaire à Coinsins.
- 220 Koch, inspecteur forestier à Rolle.
- 221 Perey, inspecteur forestier à Yverdon.
- 222 Pillichody, ancien inspecteur forestier à Yverdon.
- 223 Reymond, forestier du Risoux, au Sentier.
- 224 Rubattel, inspecteur forestier à Villarzel.
- 225 Saussure (de), inspecteur général des forêts à Lausanne.
- 226 Secretan, inspecteur forestier de la ville de Lausanne.
- 227 Secretan, Th., expert forestier à Lausanne.
- 228 Spengler, inspecteur forestier à Cossonay.

CANTON DE ZURICH.

- * 229 Bleuler, président à Riessbach.
- 230 Finsler, ancien inspecteur général des forêts à Zurich.
- * 231 Hertenstein, inspecteur forestier à Fehraltorf.
- 232 Huber, agriculteur à Stammheim.
- 233 Keller, inspecteur forestier du Sihlwald.
- * 234 Kopp, professeur à Zurich.
- * 235 Landolt, insp. général des forêts et professeur à Zurich.
- * 236 Meister, inspecteur forestier à Benken.
- * 237 Meister, inspecteur forestier à Zurich.
- 238 Obrist, ancien inspecteur forestier à Zollikon.
- 239 Orelli (de) inspecteur forestier de la ville de Zurich.
- 240 Spiller, arpenteur forestier à Elgg.
- * 241 Steiner, inspecteur forestier à Unterstrass.
- 242 Ulmann, candidat forestier à Zurich.
- * 243 Weinmann, inspecteur forestier de la ville de Winterthour.
- 244 Bessard, chez M. Bavier-Stauta à Zurich.

FRANCE.

- 246 Gurnaud, inspecteur des forêts à Nancrey (Doubs).

Messieurs :

LICHTENSTEIN.

*246 Schauer, inspecteur forestier à Vaduz.

AUTRICHE.

*247 Koberle, inspecteur forestier à Bezau (Vorarlberg).

WURTEMBERG.

*248 Fischbach, inspecteur forestier à Rottweil.

*249 Probst, insp. forestier à Weingarten, près Ravensberg.

250 Uxkull Gyllenband (comte de), insp. forestier à Ensingen.

REDDITION DES COMPTES.

L'assemblée se dispense d'entendre la lecture du compte établi par le caissier de l'année précédente, M. Koenig, à Bienne; en revanche, la commission d'examen des comptes nommée par l'assemblée de Bienne présente le rapport suivant:

Le compte qui a été soumis à notre examen ne se rapporte qu'à la période du 2 août au 31 décembre 1863; il ne comprend donc que cinq mois et n'embrasse que les recettes et les dépenses qui ont été faites pendant l'assemblée de Bienne.

Recettes : Solde de l'année précédente	fr. 950»35
Don du gouvernement de Berne	» 800»—
Contribution d'entrée de 34 membres	» 170»—
	<hr/>
	Total, fr. 1,920»35

Dépenses pour la réunion de Bienne	» 1,153»65
Solde en caisse, fr. 766»70	

au lieu de fr. 950»35, ce qui accuse un déficit de fr. 183»65. Si le compte embrassait toute l'année 1863, on aurait comme recettes la contribution de 220 membres à 5 francs, soit fr. 1,100, et comme dépenses, le coût du journal d'économie forestière, soit fr. 1,211»62, ensorte que le déficit réel est de fr. 295»27.

Le 1^{er} janvier 1861, la caisse de la Société avait un boni de fr. 1,284»13; dans les années 1861 et 62, cette somme a diminué de fr. 824»65, en 1862-63 de fr. 464,13, et cette année, 1863-64, de fr. 295»27. Ces déficits ont presque uniquement pour cause le journal, qui absorbe en moyenne fr. 1,200 par année.

Le compte présenté est exact, mais nous nous permettrons de faire remarquer que, quoique l'une des précédentes commissions eût émis le vœu que la caisse fût mise le moins possible à contribution pour les banquets, une somme de fr. 890»55 a été encore affectée à cet objet. Vous trouverez avec nous que l'état de notre caisse nous oblige à restreindre ces dépenses le plus possible.

La commission propose à l'assemblée :

- 1^o De passer le compte avec remerciements ;
- 2^o De rechercher les moyens de diminuer les frais occasionnés par la publication du journal ;
- 3^o D'inviter de nouveau les comités annuels à ne pas charger la caisse de dépenses gastronomiques.

Au nom de la commission :

J. HAGMANN, rapporteur.

Après l'audition de ce rapport, l'assemblée passe le compte avec remerciements. Relativement à la seconde proposition, M. *Landolt* trouve que les observations de la commission sont fondées. En 1861, le journal a coûté 1,400 fr., en 1862 fr. 1,300, et en 1863 fr. 1211. Cette publication n'a que peu d'abonnés en dehors des membres de la société, et elle paraît dans deux langues, savoir 500 exemplaires en allemand et 300 en français. Cet état de choses ne peut pas durer : ou bien il faut réduire le numéro à une feuille d'impression, ou bien rendre la publication trimestrielle. M. *Landolt* propose de renvoyer la délibération sur cet objet jusqu'après l'adoption des statuts ; si l'on établit un comité permanent on pourra le charger de s'occuper de cette affaire.

CHOIX DU LIEU DE RÉUNION POUR 1865.

La proposition de se réunir à *Sion* est adoptée à l'unanimité. M. de *Riedmatten*, conseiller d'état, est nommé président, et M. de *Torrente*, inspecteur forestier cantonal, vice-président.

Sont nommés membres de la commission d'examen des comptes : MM. de *Greyerz*, inspecteur-forestier à *Interlaken*, *Davall*, inspecteur forestier à *Vevey* et *Loretan*, forestier de district à *Sion*.

RÉVISION DES STATUTS.

La commission nommée à *Bienne* pour rédiger de nouveaux

statuts s'est acquittée de sa mission, et elle a publié le projet qu'elle a élaboré, dans le numéro 7 du journal d'économie forestière. La délibération a lieu article par article. Les § 4 et 5 donnent lieu à une vive discussion, à la suite de laquelle l'établissement d'un comité permanent est décidé par la majorité; en revanche, on modifie le dernier alinéa du § 5 qui statuait que les membres de ce comité n'étaient pas rééligibles.

Voici le texte des statuts tels qu'ils ont été adoptés :

ART. 1^{er}. La société des forestiers suisses se compose:

a) De forestiers et de personnes qui s'intéressent à l'économie forestière ; b) de membres honoraires qu'elle nomme elle-même.

ART. 2. La société a pour but de faire progresser l'économie forestière, d'établir des relations d'amitié entre ses membres, et de leur fournir l'occasion de se perfectionner dans leur art.

ART. 3. Pour atteindre ce but:

- a) Elle organise des assemblées annuelles avec excursion dans les forêts ;
- b) Elle publie un journal d'économie forestière ;
- c) Elle intervient en faveur de l'économie forestière auprès des autorités fédérales et cantonales.

ART. 4. *L'assemblée générale* de la société délibère sur toutes les matières qui ont rapport au but qu'elle poursuit, et elle prend des décisions définitives; elle reçoit de nouveaux membres et des membres honoraires, elle élit le président et le vice-président de la commission locale et le comité permanent; elle fait choix chaque année de la localité où se tiendra l'assemblée suivante; elle nomme une commission annuelle pour l'examen de la comptabilité et, sur la proposition de cette commission, elle approuve les comptes et le rapport du comité permanent; enfin elle discute les questions forestières qui lui sont proposées par le programme, et les propositions faites par ses membres dans l'intérêt de l'économie forestière.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents.

ART. 5. La commission locale se compose d'un président, d'un vice-président et de trois autres membres, tous nommés pour un

an. Le président et le vice-président complètent eux-mêmes la commission.

Le comité permanent se compose de trois membres nommés pour trois ans ; autant que possible ils seront choisis de manière que les relations entre eux soient faciles. Ils seront immédiatement rééligibles ; toutefois, l'assemblée devra chercher à opérer des mutations dans la direction des affaires , afin que les différentes contrées du pays puissent y prendre successivement part.

ART. 6. La *commission locale* s'entend avec le comité permanent pour fixer les sujets de délibération ; elle est seule chargée de prendre les arrangements spéciaux pour les assemblées et les excursions, de rédiger le programme de la réunion et l'invitation qui doit être adressée aux membres de la société, de diriger les discussions et les excursions, de rédiger le procès-verbal des réunions, et un rapport sur les excursions, de tenir le compte des dépenses et des recettes de la société lors des assemblées générales, et de transmettre toutes ces pièces au comité permanent.

ART. 7. Le *comité permanent* exécute les décisions de l'assemblée générale, correspond avec les autorités, les sociétés et les particuliers, surveille la rédaction du journal, et en général favorise de tout son pouvoir la poursuite du but que se propose la société. Il tient le compte des recettes et des dépenses, et le soumet toutes les années à l'assemblée avec un rapport sur l'administration des affaires de la société. La comptabilité annuelle s'ouvre au premier juillet et se ferme le 30 juin.

ART. 8. Lorsqu'un membre de la société veut présenter à l'assemblée une motion qui n'est pas en rapport direct avec les matières indiquées dans le programme, il doit la remettre au président par écrit et au plus tard la veille de l'assemblée.

ART. 9. La contribution annuelle des membres est fixée à 5 fr. Ils reçoivent gratis le journal de la société.

ART. 10. Les délibérations de l'assemblée sont publiques, mais le droit de vote n'appartient qu'aux membres.

Sur la proposition de M. *Landolt*, l'élection du comité permanent est renvoyée au jour suivant.

MANUEL POUR PROPRIÉTAIRES DE FORÊTS PRIVÉES.

L'année dernière, l'assemblée avait décidé d'inviter le comité à nommer une commission de trois membres pour examiner le manuscrit de cet ouvrage avant la réunion de 1864, et pour présenter des propositions précises relativement à sa publication.

M. Weber, président de l'ancien comité, fait connaître à l'assemblée que les examinateurs n'ont pas encore été nommés, parce que M. Landolt, qui a été chargé de la rédaction de l'ouvrage, ne l'a pas encore achevé.

M. Landolt donne pour excuse le peu de temps dont il dispose ; en outre la tâche s'est trouvée plus difficile qu'il ne le croyait. Les deux parties du livre qui traitent des forêts au point de vue de l'économie politique et des sciences naturelles sont près d'être achevées ; la troisième partie, qui se rapporte à la pratique de l'économie forestière n'est pas si avancée ; mais le travail pourrait être soumis à la commission par cahiers. Il désirerait donc que l'ancien comité voulût bien faire le choix dont il a été chargé.

L'assemblée exprime le vœu que le comité de la réunion de Biennex nomme prochainement cette commission.

Le Bureau a été chargé de faire tout ce qui sera nécessaire pour assurer l'exactitude et la clarté de l'ouvrage et de faire éditer un avis important.

On est prié d'expédier au professeur El. Landolt, à Zurich, tous les envois qui concernent la rédaction ; les réclamations relatives à l'expédition du journal devront être adressées à l'imprimerie de F. MAROLF, à Neuchâtel.

Le Bureau a été chargé de faire tout ce qui sera nécessaire pour assurer l'exactitude et la clarté de l'ouvrage et de faire éditer un avis important.